Collège Jean Moulin
9 avenue Jean Moulin
BP 10035
86501 MONTMORILLON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

COMPTE-RENDU DES DEBATS

Le quorum étant atteint, M. BOUDIER, proviseur de la cité scolaire, ouvre la séance à 18h07 en présence de 17 membres.
Le secrétariat de séance est assuré par Mme Labarbarie, représentante des professeurs.

1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25/11/24

Les membres du Conseil d'administration ont reçu les documents avec la convocation du présent conseil d'administration et en ont pris connaissance.
M. Boudier soumet le compte-rendu au vote :

Votants	**:**	**17**
Pour	**:**	**12**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**5**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
< arrivée de Mme Pellerin 18h10>

2. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

2.1. Calendrier annuel

M. Boudier liste les événements prévus au calendrier du collège pour les mois à venir. Il annonce la date de la journée portes-ouvertes (le samedi 28 février 2026) fixée en concertation avec le lycée Raoul Mortier et précise que ce jour-là aura également lieu la journée portes-ouvertes à l'université de Poitiers, ce qui laisse penser que les lycées de Poitiers choisiront une autre date.
Les dates du brevet sont aussi précisées suite à la parution officielle (B.O. du 25/09/2025), les épreuves se tiendront durant trois jours : le vendredi 26 juin (français), le lundi 29 juin (histoire-géographie et enseignement moral et civique / sciences) et le mardi 30 juin (mathématiques).
< arrivée de Mme Vareille, représentante de la CCVG à 18h18 >

Une discussion s'engage sur les raisons de ce changement d'organisation du brevet, trois jours au lieu de deux. Les conditions climatiques (épisodes de canicule ou fortes chaleurs) sont évoquées, étant donné que les épreuves les plus longues ont toutes lieu le matin.

M. Boudier s'enquiert des conditions de composition dans les salles de l'établissement durant les épisodes de fortes chaleur. Il annonce que des achats de ventilateurs sont envisagés cet hiver en prévision des périodes de canicule.
Mme Turcaud, représentante des parents d'élèves, demande quand les élèves seront libérés de cours. M. Boudier répond que les élèves du collège n'auront pas cours pendant les épreuves du brevet, que la fin de l'année scolaire officielle est le samedi 4 juillet mais qu'il faut savoir que de nombreux professeurs sont convoqués pour les passations et corrections des épreuves de fin d'année.

2.2. Installation des commissions

M. Boudier présente les différentes commissions et les nouveaux membres inscrits dans chacune d'elles.

2.3. Plan RCD

M. Boudier présente le renouvellement du plan pour les remplacements de courte durée. Il n'y a pas de changement par rapport à l'année passée.

M. Boudier soumet le plan pour les remplacements de courte durée au vote :

Votants	**:**	**19**
Pour	**:**	**0**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

Le plan RCD est approuvé à l'unanimité.

2.4. IMP

M. Boudier explique ce que sont les IMP et en propose la répartition. (Il reste 1,5 IMP à attribuer. *À vérifier*)

M. Boudier soumet la répartition des IMP au vote :

Votants	**:**	**19**
Pour	**:**	**0**
Contre	**:**	**0**
Abstentions	**:**	**0**

La répartition est approuvée à l'unanimité.

3. VIE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

3.1. Tarifs demi-pension

La mise en place de la tarification solidaire au lycée par la région entraîne des modifications des différents tarifs, toutefois, elles sont modérées pour le collège.
Mme Boizard, représentante des parents d'élèves, demande si nous avons un chef cuisinier.
M. Boudier lui répond que le chef cuisinier titulaire est en arrêt et en reconversion, que nous avons un chef remplaçant en attendant la nomination d'un nouveau titulaire quand l'ancien aura obtenu un nouveau poste ; cette personne est la même que l'année dernière.

M. Boudier soumet les nouveaux tarifs de demi-pension au vote :

Votants : 19
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

3.2. Conventions

*Centre hospitalier Henri Laborit

M. Boudier présente le renouvellement de la convention : il s'agit d'une permanence d'écoute clinique de trois heures le lundi matin, tous les quinze jours. Les membres du conseil soulignent l'importance de ce dispositif pour les élèves.

Le départ de Mme Lafitte, conseillère d'orientation psychologue de l'éducation nationale, devenue directrice du CIO à la suite de l'ancienne directrice partie au rectorat, est signalé et inquiète les membres de la communauté éducative. Une réponse obtenue à la demande d'un remplacement est que cela semble peu utile de remplacer ce poste puisque notre établissement est situé dans une ville où un CIO est présent.
Bastien Duris, personnalité qualifiée, évoque le Pictabus qui pourrait ponctuellement remplacer ce type de service ; il officie deux fois par mois sur la place de la Victoire, les réseaux sociaux informent de sa venue.
Mme Goumet, représentante des parents d'élèves, propose qu'un indicateur des besoins à partir des bilans des consultations des années précédentes soit constitué afin de prouver la nécessité de cette permanence dans notre établissement.
M. Jarige, représentant des professeurs, propose d'insérer ce type de besoin dans le projet d'établissement à élaborer bientôt.

M. Boudier soumet la convention au vote :

Votants : 19
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

*Piscine stage 6e

M. Boudier soumet la convention au vote :

Votants : 19
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

*Piscine cours EPS à l'année

M. Boudier soumet la convention au vote :

Votants : 19
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

*MJC Claude Nougaro

Les membres du conseil d'administration soulignent l'importance de ce dispositif, la fréquentation très importante des élèves lors des temps de présence des animateurs et la qualité du service proposé. Les élèves apprécient beaucoup ces interventions.

M. Boudier soumet la convention au vote :

Votants : 19
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

La convention est approuvée à l'unanimité.

3.3. Admission en non-valeur

La somme de 259,51€ est proposée à l'admission en non-valeur, elle est considérée comme non recouvrable et concerne deux familles.

M. Boudier soumet l'admission en non-valeur au vote :

Votants : 19
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

L'admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. Horaires de l'établissement

M. Boudier annonce qu'un affichage des horaires est à venir dans l'établissement.

À la lecture des horaires indiqués, la remarque est faite que la dernière heure de cours de l'après-midi compte 50 min et non 55 min de cours. M. Boudier prévient qu'il faudra donc revoir l'horaire du cours de 16h-17h.

4.2. Point travaux

Les diverses échéances sont repoussées toutes les semaines. Des indemnités de retard sont prévues mais il semblerait que les entreprises ne soient pas les seules à faire défaut.
Le gymnase devait être livré au retour des vacances. Il faut refaire le sol dont la dalle a été coulée sur une surface non stable. Au mieux, le gymnase sera opérationnel le 10 novembre.
Les quatre salles provisoires situées sous le préau seront finalement à effectif « normal », M. Faix, agent chef, ayant trouvé une solution pour que la salle n'ayant qu'une seule porte puisse en avoir une autre (donnant sur une autre salle plutôt que sur l'extérieur), elle pourra donc accueillir plus de 19 personnes.
Les enseignants demandent quelle sera la nature des sols. Un ré-agréage est prévu ainsi qu'un revêtement plastique. De même, chauffage, courant, réseau, vidéoprojecteur sont prévus.
Les six salles prévues pour le 1er septembre sont désormais annoncées prêtes pour le 13 novembre ; il faudra ensuite les aménager pour accueillir les cours, puis élaborer les emplois du temps.
Les six salles de cours actuelles touchées par les travaux de rénovation à partir du 20 novembre seront celles du bâtiment A, au-dessus de l'administration.
Le début des travaux a eu lieu il y a six mois ; à ce jour, on déplore deux mois de retard. Les travaux étant prévus pour durer trois ans, des inquiétudes naissent quant au retard total qui va s'accumuler.

4.3. Alimentation dans l'établissement

*Internat

M. Boudier précise que les élèves internes ont très rapidement demandé un rendez-vous au sujet des repas et notamment de la quantité de nourriture, jugée insuffisante, servie dans les assiettes. Des consignes ont été données pour que les portions soient plus généreuses et surtout les élèves ont été invités à demander à être mieux servis s'ils estimaient n'avoir pas assez. Ce dernier point étant valable également lors du repas de midi pour l'ensemble des élèves de l'établissement.

M. Boudier annonce qu'une discussion est engagée avec les personnels pour revoir l'horaire du repas du soir des internes (ils dînent actuellement à 18h30). Il souhaite passer le repas à 19h.
Le petit-déjeuner est également abordé, un souhait de diversification est formulé pour changer des céréales (très sucrées), notamment en proposant du salé.
Une discussion s'engage autour du Nutella® apporté par certains élèves pour leur petit-déjeuner qui aurait été refusé. M. Boudier pointe un problème de diététique.

*Diététique

Mme Labarbarie, représentante des professeurs, s'interroge sur le respect des règles diététiques quand les menus journaliers ne sont pas toujours très équilibrés (exemple d'un repas avec féculent en entrée, plat et dessert...)
M. Boudier invite les différents membres de la communauté à participer à la commission menu. Il lui est répondu qu'elle n'avait quasiment pas été réunie l'année précédente et que les années d'avant, les discussions engagées n'avaient eu aucun effet sur la qualité de la nourriture proposée.
Il est également pointé que le bilan financier de l'année précédente ait fait état d'un budget non totalement utilisé pour la ligne « achat de denrée ». M. Boudier assure qu'il veillera à ce que la totalité de l'argent alloué au budget de la restauration soit complètement utilisé.

*FSE vente de chocolatines

Le Foyer Socio-Éducatif du collège a cessé la vente de chocolatines à la récréation de 10h30, sur volonté du chef d'établissement pour des principes diététiques.
M. Boudier a rencontré, ce jour, les membres du FSE à ce sujet puisque cette opération est une rentrée d'argent non négligeable pour l'association.
M. Boudier n'est pas opposé à une vente de goûter mais souhaite quelque chose de plus diététique.
Le problème se pose aussi pour les dons du FSE pour les voyages et sorties. M. Boudier rappelle sa volonté de ne pas faire participer les familles cette année pour soulager la gestion, et parce que l'établissement dispose de quelques moyens financiers.
Les membres du conseil échangent au sujet de cette mesure et soulèvent les interrogations suivantes : Quelle égalité pour les élèves d'une année sur l'autre ? L'égalité est-elle totale pour une même année entre les élèves ? Risque de banalisation de la charge de l'organisation d'un voyage scolaire ; risque de perception du voyage scolaire comme un voyage touristique... Le point reste en discussion.
Concernant les dons du FSE pour les voyages et sorties, voire pour les actions organisées pour les adhérents du FSE, M. Boudier propose que l'établissement puisse contribuer à la place du FSE, s'il n'a plus les finances disponibles pour le faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h29.

L'ordonnateur,
M. Boudier

CITÉ SCOLAIRE Jean MOULIN
Le Proviseur
MONTMORILLON

Le secrétaire de séance,
Mme Labarbarie